

[Texte]

The Chairman: We move on the second amendment to Clause 12.

It is moved again by Mr. Malépart that Clause 12 of Bill C-37 be amended by striking out line 41 on page 15 and lines 1 and 2 on page 16 and substituting the following: "cant, and".

Amendment agreed to.

Clause 12 as amended agreed to.

L'article 13 est adopté.

L'article 14 est adopté.

Le titre est adopté.

Le projet de loi, tel que modifié, est adopté.

The Chairman: Shall I report the Bill to the House?

Some Hon. Members: Agreed.

The Chairman: Shall the committee order a reprint of Bill C-37, as amended, pursuant to Standing Order 79(2) for the use of the House of Commons at the report stage?

Some Hon. Members: Agreed.

The Chairman: Thank you.

M. La Salle: Je voudrais, monsieur le président, signaler au ministre qu'il nous a fait plaisir de faire preuve d'une bonne coopération.

• 1600

Le président: D'accord, monsieur.

M. LeBlanc: Monsieur le président, je m'en voudrais de ne pas remercier le président et les membres du Comité. Je pense que le principe a été accepté; on a essayé d'améliorer la loi. J'espère avoir l'occasion de comparaître à nouveau devant ce Comité, car c'est très agréable.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Mr. LeBlanc: Thank you very much.

Mr. Taylor: Mr. Chairman . . .

The Chairman: Mr. Taylor.

Mr. Taylor: —may we have some application forms?

Mr. LeBlanc: Soon.

Mr. Taylor: They are not ready yet.

Mr. LeBlanc: I expect somebody has been working on them.

Mr. Taylor: Fine.

The Chairman: The Minister perhaps would add something.

Mr. LeBlanc: We will try to improve this legislation as we test it against the reality of everyday. We recognize we are breaking some new ground. We have no direct knowledge of someone else in other countries having brought forward this type of program, although I happen to know that in Belgium

[Traduction]

Le président: Maintenant, nous sommes saisis du deuxième amendement à l'article 12.

Il est proposé que l'article 12 du projet de loi C-37 soit modifié par substitution à la ligne 47, page 15, et aux lignes 1 et 2, page 16, de ce qui suit: «de l'argent emprunté par le demandeur et que».

L'amendement est adopté.

L'article 12 tel que modifié est adopté.

Clause 13 carries.

Clause 14 carries.

The title carries.

The Bill, as amended, carries.

Le président: Convenez-vous que je fasse rapport du bill à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: Le Comité, serait-il autorisé à faire réimprimer le bill C-37, tel que modifié, en vertu du règlement 69(2) aux fins de la Chambre des communes lors de l'étude à l'étape du rapport?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci.

Mr. La Salle: Mr. Chairman, I would like to say to the Minister that it has been a pleasure to co-operate in carrying this legislation.

The Chairman: Agreed.

Mr. LeBlanc: Mr. Chairman, I feel very proper to thank the chairman and the members of the committee. I think that the principle was accepted, and that we have tried to improve the law. I hope I will once again appear before this committee, because it is a very pleasant thing to do.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister.

M. LeBlanc: Merci beaucoup.

M. Taylor: Monsieur le président . . .

Le président: Monsieur Taylor.

M. Taylor: . . . pouvons-nous avoir des formules de demande?

M. LeBlanc: Bientôt.

M. Taylor: Elles ne sont pas encore prêtes.

M. LeBlanc: Je crois qu'on est en train d'y travailler.

M. Taylor: Bien.

Le président: Le ministre a peut-être quelque chose à ajouter.

M. LeBlanc: Nous allons essayer d'améliorer la loi au fur et à mesure qu'elle sera confrontée à la réalité quotidienne. Nous sommes conscients de créer un précédent ici. D'ailleurs, à notre connaissance, aucun autre pays n'a présenté de programmes semblables, même si la Belgique dispose d'un programme